



Saint-Constant
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

RÔLE TRIENNAL
D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2023-2024-2025 – TROISIÈME EXERCICE
FINANCIER

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, que le 1^{er} janvier 2025 débutera la troisième année d'application du rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Constant pour les années 2023, 2024 et 2025.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard du rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Saint-Constant
Service des finances – Hôtel de Ville
147, rue Saint-Pierre
Saint-Constant (Québec)
J5A 0W6

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin, lequel est disponible auprès du Service des finances de la Ville à l'endroit indiqué ci-dessus;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 991-97 de la Ville de Saint-Constant et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Le personnel du Service des finances peut prêter une assistance à toute personne qui le requiert pour compléter le formulaire et, si nécessaire, calculer la somme d'argent qui doit y être jointe.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle d'évaluation foncière au bureau de la trésorière, sis au 147, rue Saint-Pierre à Saint-Constant, pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site internet officiel de la Ville de Saint-Constant au www.saint-constant.ca dans la section « Avis publics ».

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 3 octobre 2024.



Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques